

CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES

Procès-verbal de la séance du Lundi 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire

Présents : Élisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTE, Aurélie PREUX, Philippe ROGET,

Excusée: Claudine BOUCHER

Secrétaire de séance : Cyril DELALANDE

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 30 Janvier 2023. Il est approuvé à l'unanimité.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Création de l'Espace Naturel Sensible du Marais des Rouches
2. Choix du bureau d'études pour le réaménagement de la Petite Auberge
3. Demande de subvention au titre des amendes de police (ajournée)

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Création d'un espace naturel sensible : Marais des Rouches

Délibération n° 2023-02-06

Monsieur le Maire rappelle que les départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Le territoire de la CCCVL présente déjà 6 ENS dont la gestion est assurée par différentes structures.

Monsieur DELALANDE note qu'il est regrettable qu'aucune mention sur l'agriculture ne soit faite car elle contribue aussi à façonner le paysage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE SON ACCORD à la majorité (12 voix « pour », 2 abstentions (Max Delugeau, Cyril Delalande)) au classement du Marais des Rouches en Espace Naturel Sensible.

2. Choix du bureau d'études pour les travaux de réaménagement de la Petite Auberge

Délibération n° 2023-02-07

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une consultation a été lancée auprès de trois bureaux d'études.

Une seule offre a été reçue. Il s'agit de celle du Cabinet Ligéris qui a déjà suivi le chantier du pôle associatif.

Monsieur Philippe Coquil s'interroge sur la raison pour laquelle les bureaux d'études ne répondent pas. Les explications avancées sont que les bureaux d'études sont très sollicités.

Le montant de la prestation de Ligéris s'élève à la somme de 54 200€HT soit un montant estimé des travaux de 530 000 euros HT x 10.23%(montant en % du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ATTRIBUE à la majorité (12 voix « pour », 2 voix « contre » : Lionel Hegron, Philippe Coquil) le contrat pour les prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de réaménagement de la Petite Auberge à la SARL LIGERIS et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

3. Demande de subvention au titre des amendes de police

Délibération ajournée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre des amendes de police aurait pu être demandée dans le cadre d'un réaménagement du carrefour de la Rue des Écoles avec la Rue des Perrés et la Rue de la Fontaine.

Cependant, une plus grande réflexion doit être engagée sur ce réaménagement, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux de pluie, le cheminement PMR,.....

Cette demande de subvention sera donc adressée l'an prochain lorsque le projet sera plus abouti.

4. Attribution d'une subvention à l'Amicale du personnel de la CCCVL

Délibération n° 2023-02-08

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil d'une lettre de l'Amicale du personnel de la CCCVL sollicitant la commune pour le versement d'une subvention à hauteur de 25€ par enfant d'agents adhérents.

Cela représente 4 enfants pour la commune de Huismes soit une subvention de 100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DONNE SON ACCORD, à l'unanimité pour le versement de cette subvention.

5. Questions diverses

- Transports scolaires :

L'école souhaite faire une sortie à Montbazou les 22 et 23 mai prochains. Les bus de la CCCVL étant utilisés pour le transport scolaire quotidien, un devis a été demandé à la société Archambault afin d'assurer ce trajet.

Le coût total est de 1809€TTC.

- Terrains Rue de la Chancellerie :

Un compromis avait été signé pour la vente de l'un des terrains mais l'acquéreur n'a pas obtenu son permis de construire. La vente est donc annulée.

- Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur Colin informe les membres du Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue à la mairie concernant un terrain situé au lieu-dit « le Carroi Collinet »-Route de Chinon. Un hangar est existant sur cette parcelle. Il pourrait être utile à la commune et aux associations communales afin de stocker leur matériel. Le prix de vente du terrain et du hangar est fixé à 34 000€.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que la commune préempte ce terrain.

- Nouvel éleveur sur Huismes

Monsieur Delalande informe le conseil qu'un nouvel éleveur s'est installé sur la commune. Il s'agit d'un élevage ovin.

Date du prochain Conseil Municipal :

L'Assemblée est informée que le prochain Conseil Municipal est fixé au Lundi 27 mars 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h55.

La secrétaire de séance
Cyril DELALANDE



Le Maire
Denis MOUTARDIER

